DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM

MAIRIE DE PARMAIN 95620 TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2006

COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le deux octobre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Dodrelle, M. Chopin, M. Piollet, Mme Aubert, M. Le Bihan, Mme Bouchet **Adjoints** M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Legrand, Mme Chatelier, Mme Cambon, Mme Leballeur, M. Hatot, M. Carrara, M. Duval (à partir de 20h), **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES:

Mme Bouvard (P/M Guichard), M. Manchet, (P/Mme Dodrelle), Mme Hunaut (P/Mme Chatelier), Mme Sineau (P/Mme Legrand), M. Pelc (P/Mme Lachaux), Mme Donati (P/Mme Aubert), Mme Grandin (P/Mme Cambon), M. Duval (P/M. Piollet), Mme Domange (P/M. Chopin).

ABSENTS, EXCUSES: Mme Renaud, M. Morel, M. Sourine, Mme Viot.

M. Chopin a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Tarifs de la Restauration scolaire

=> **FIXE à l'UNANIMITE** l'augmentation de 2,5 % des tarifs de la restauration scolaire conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006.

Madame AUBERT sollicitera les tarifs des restaurants scolaires.

2) Tarifs des études surveillées

=> FIXE à l'UNANIMITE l'augmentation de 2,5 % des tarifs des études surveillées.

3) Tarifs du Centre de loisirs

=> **CONFIRME à l'UNANIMITE** l'augmentation des tarifs du Centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2006 comme indiqué dans la délibération du 9 juin 2006.

4) Tarifs de la Bibliothèque Municipale

=> **FIXE à l'UNANIMITE** l'augmentation de 2,5 % des tarifs de la Bibliothèque Municipale à compter du 1^{er} janvier 2007.

5) Tarifs des locations de salles communales

=> FIXE à l'UNANIMITE l'augmentation de 5 % des tarifs de location des salles communales.

6) Tarifs des loyers des logements communaux

=> FIXE à l'UNANIMITE l'augmentation de 2,6 % des loyers des logements communaux.

7) <u>Tarifs des droits de place</u>

=> FIXE à l'UNANIMITE l'augmentation des droits de place à 3 €m² pour la journée et hors brocante.

8) Revalorisation de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes – année 2006

=> **VOTE à l'UNANIMITE** la revalorisation de la taxe sur les emplacements publicitaires.

	Tarifs 2005	Tarifs 2006
Catégorie 1	13,40 €m²	13,60 €m²
Catégorie 2	20,50 €m²	20,90 €m²
Catégorie 3	27,20 €m²	27,70 €m²
Catégorie 4	41,20 €m²	42 €m²

9) Tarif de photocopie pour transmission des actes administratifs

=> **VOTE à l'UNANIMITE** l'augmentation des tarifs des photocopies pour la transmission des actes administratifs à 0.11 centimes d'euros.

10) Complément de subvention au CCAS

Pour permettre au CCAS de fonctionner et de venir en aide aux plus démunis,

=> **VERSE à l'UNANIMITE** le complément de 10 000 euros de la subvention communale.

11) <u>Autorisation à Monsieur le Maire pour la vente d'une propriété</u>

Dans le cadre de la loi SRU, la Ville de Parmain souhaite intégrer cinq logements dans le contingent des logements sociaux.

- => **DELIBERE ET DECIDE** de vendre les propriétés sises à Parmain n°1 rue Paul Ferry, cadastrées section AD n°197, AD n°481, AD n°480, AD n°479 et AD n°193 au prix des Domaines à la Société Immobilière 3 F.
- => **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, Monsieur CHOPIN adjoint au maire chargé de l'urbanisme ou Madame DODRELLE 1^{ère} adjointe au maire, à signer l'acte de vente.

12) Modification des statuts de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes souhaite modifier l'article 13 de ses statuts « en matière de services sociaux et d'accès aux services publics de proximité » afin d'y ajouter :

- Etablissement du plan intercommunal de sauvegarde et création de la réserve intercommunale de sécurité civile.
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- => **APPROUVE** la modification de l'article 13 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Monsieur DUVAL prend place dans l'assemblée.

13) <u>Demande de retrait de la ville d'Auvers S/Oise au Syndicat Intercommunal de transport d'élèves des secteurs scolaires de</u> Beaumont S/Oise et l'Isle-Adam – approbation

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** le retrait de la Ville d'Auvers S/Oise du Syndicat des Transports d'élèves à compter de la rentrée scolaire 2006/2007.

14) <u>Demande de dégrèvement de la TLE pour une propriété</u>

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** le dégrèvement de la TLE pour non réalisation de la construction prévue au permis de construire de Monsieur et Madame MEUNIER.

15) <u>Dénomination de rue « Sente du Rû de Jouy » et des Coutures</u>

=> **DELIBERE ET ACCEPTE** la dénomination de : « Sente du rû de Jouy » et de la « rue des Coutures ».

16) <u>Approbation du P.P.R.I. (Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise)</u>

=> **APPROUVE à l'UNANIMITE** le PPRI révisé à la demande de la Direction Départementale de l'Equipement.

Monsieur CREMER prend place dans l'assemblée.

17) <u>Convention avec les communes de Valmondois et Butry S/Oise</u> pour l'accès au Centre de loisirs de Parmain

- => **VOTE A L'UNANIMITE** une augmentation de 2,5 % de la participation pour l'année 2006/2007 par enfant et par jour, soit 4,10 (ancien tarif) x 2,5 % = 4,20 euros.
- => **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

18) <u>Convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes pour l'accès des enfants de 3 à 6 ans de Valmondois et Butry S/Oise au Centre de loisirs de Parmain</u>

=> A l'UNANIMITE AUTORISE la signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes pour l'accès des enfants de 3 à 6 ans des communes de Valmondois et Butry S/Oise au Centre de Loisirs de Parmain.

Madame BOUCHET quitte l'assemblée.

19) SISVOS

Monsieur le Maire propose de ne pas quitter le Syndicat avant la fin du mandat et propose de demander au SISVOS de revenir à ses sources c'est-à-dire un projet sur des actions réelles et concrètes.

=> ACCEPTE à l'UNANIMITE cette proposition.

20) <u>Piscine</u>

Madame AUBERT informe l'assemblée que les travaux ont commencé le 4 septembre 2006 et elle propose que la piscine soit dénommée « L'Isle-Adam / Parmain ».

=> ACCEPTE à l'UNANIMITE cette proposition.

21) <u>CPCLC – complément de subvention</u>

Le CPCLC a effectué des travaux dans le dojo. Ces travaux ont été pris en charge par l'association qui a elle-même sollicité les subventions.

La Ville de Parmain ne pouvant pas solliciter les subventions pour les associations, il est donc nécessaire de voter un complément de subvention.

- => **A l'UNANIMITE VOTE** un complément de subvention d'un montant de 5 400 euros correspondant à la différence entre le coût total des travaux et la subvention reçue.
- => **DIT QUE** l'association devra fournir tous les justificatifs pour le versement de la subvention.

22) <u>Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2006</u>

Afin de permettre le mandatement des factures, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits de compte à compte.

=> **VOTE A L'UNANIMITE** la Décision Modificative n°2 (en annexe) au Budget Primitif 2006.

23) Primes du Régime Indemnitaire

Le Trésor Public réclame le remboursement d'un trop perçu sur la prime de fin d'année 2005 par des vacataires du Centre de Loisirs,

=> A L'UNANIMITE PROPOSE de faire une remise gracieuse de ces sommes.

Informations:

- * Monsieur LE BIHAN donne lecture du Bilan du Syndicat Tri Or. Des containers seront installés dans la Ville de Parmain à compter du 1^{er} semestre 2007.
- * Madame DODRELLE donne lecture d'un courrier adressé par Madame GENEVE de l'association « La Passerelle » et indique qu'elle a rencontré les personnes de l'association afin de favoriser son fonctionnement.
- * Remerciements ont été adressé par les associations « SOS MUCOVISCIDOSE » et « France ADOT 95 » pour versement d'une subvention 2006.

OUESTION:

- *Monsieur DUVAL, conseiller municipal*, informe qu'il a été sollicité par les riverains du Vieux chemin du Potager sur les affaissements qui se sont creusés. La Commission Travaux doit statuer sur ces problèmes.

Monsieur CHOPIN indique qu'un concert a eu lieu à l'église de Jouy le Comte au profit d'une maladie génétique très rare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN Conseiller général du Val d'Oise